



DECLARATION DE FUITE APRES COMPTEUR PERMETTANT DE SOLLICITER UNE REMISE POUR FUITE AU TITRE DE L'ARTICLE 41 DU REGLEMENT DE SERVICE

Métropole Rouen Normandie
Régie Eau et Assainissement
Le 108
108 Allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN Cedex

Référence abonné :

Mme – Melle – M.

Adresse :
.....
.....

N° de téléphone : domicile : portable : Adresse électronique :

Monsieur le Président,

Une fuite d'eau après compteur a été constatée en date du

à l'adresse ci-dessous mentionnée

.....
.....
.....

La fuite était-elle

- apparente oui non (canalisations enterrées)
- située à l'extérieur du domicile oui non
 - au niveau du joint du branchement entre le compteur et le domicile
 - fuite sur un robinet extérieur fuite sur robinet de purge
- située à l'intérieur du domicile oui non
 - au niveau des sanitaires (robinetteries, ...) chasse d'eau cumulus

- autres : à préciser

- La fuite a-t-elle été réparée par un plombier professionnel oui le/...../..... non

J'ai pris connaissance que la présente déclaration doit parvenir à la Régie Eau et Assainissement dans un délai d'un mois à compter de la réception de la lettre d'information surconsommation ou de ma facture d'eau traduisant une consommation supérieure au double de ma consommation moyenne, je dois joindre impérativement une facture acquittée d'une entreprise de plomberie précisant la localisation de la fuite et la date de la réparation. A réception de ces documents, je serai ensuite contacté pour une vérification sur site des réparations effectuées.

Il est à noter que sont exclues de ce dispositif, les fuites dues aux appareils ménagers, équipements sanitaires et de chauffage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Signature

Le à